RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

CVEC

Publié le 11 décembre 2024, Mis à jour le 4 novembre 2025

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC), créée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, est destinée à **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé**.

Les Crous font partie des établissements qui bénéficient d'un reversement du produit de cette contribution. Ils mettent en place de nombreux projets financés par la CVEC afin d'améliorer la vie des étudiants.

LES CROUS PEUVENT ÉGALEMENT FINANCER DES PROJETS POUR?:€

- Les **établissements d'enseignement supérieur non bénéficiaires** d'un reversement de CVEC, leurs associations étudiantes, leurs services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus,
- Les **associations étudiantes hors établissement**,
- Les établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires d'un reversement de CVEC, leurs associations étudiantes, leurs services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus,
- Les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et leurs associations étudiantes,
- Les **associations non étudiantes oeuvrant pour la vie étudiante** (dans la mesure où le projet est à destination des étudiants),
- Les **collectivités territoriales et leurs structures rattachées dans le cadre de projets à destination des étudiants**

Les Crous ont pour mission de porter une attention particulière aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur **non bénéficiaires** d'un reversement, des sites éloignés des campus.

Les projets peuvent être déposés auprès de chacun des Crous.

LA CVEC POUR LES ÉTUDIANTS?:€

La Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) permet de financer divers projets qui améliorent la qualité de vie et l'expérience étudiante sur les campus. Grâce à ce dispositif, chaque étudiant peut proposer un projet qui profite à la vie étudiante.

En déposant un projet CVEC, vous avez l'opportunité de **contribuer directement à l'évolution de votre campus**, que ce soit en proposant des activités sportives, culturelles, des initiatives de soutien social ou de bien-être, ou encore des améliorations des infrastructures.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

CVEC

Publié le 11 décembre 2024, Mis à jour le 4 novembre 2025

Votre projet sera **financé par la CVEC** et pourra **bénéficier à l'ensemble de la communauté universitaire**.

€PROPOSER UN PROJET CVEC À VOTRE CROUS?: